

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu la demande présentée par M Kévin RIVAL de l'entreprise TPR – TSA70011- Chez Sogelink - 69134 DARDILLY CEDEX,
- Considérant la viabilisation télécom + pose d'un PEHD pour eau potable – 6, promenade En Pays de Bray à Ferrières-en-Bray,

A R R E T E

Article 1^{er} : Pendant la durée du chantier qui se déroulera le 13 janvier 2025 pour une durée de 30 jour calendaire, le stationnement des véhicules sera réglementé suivant les dispositions ci-dessous.

Article 2 : Les prescriptions des articles ci-dessous seront matérialisées par la mise en place de la signalisation réglementaire, conformément à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992.

Article 3 : Le stationnement sera interdit du 13 janvier 2025 pour une durée de 30 jour calendaire 6 promenade En Pays de Bray, pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 4 : L'entreprise TPR devra mettre en place :

- Une signalisation pour sécuriser ses véhicules.
- Une signalisation pour l'interdiction de stationnement

Article 5 : L'entreprise TPR devra maintenir l'abord du chantier en bon état de propreté et à la remise en état des lieux dès la fin du passage.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M Kévin RIVAL, Ent. TPR en responsable de la mise en place de la signalisation,
- Le Responsable des Services,
- Monsieur le Responsable de la DIR de Forges-les-Eaux,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen.
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 06/12/2024

Le Maire,



Marie-France DEVILLERVAL